

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu

En mode Présentiel

En partenariat avec ARTEK Formations - module obligatoire pour toute demande ou renouvellement de licence d'exploitant de lieu de spectacle

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1^o catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (cf. dispositions exigées par le décret n°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles).

Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

OBJECTIFS

Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques :

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.
- Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

PRÉREQUIS

CONTENU

Le cadre juridique général

- Les licences d'entrepreneur de spectacles
- L'organisation d'un spectacle : les différents intervenants
- Les responsabilités et les sanctions
- Les niveaux sonores

Le Code de la Construction et de l'Habitation et la réglementation ERP

- Les dispositions générales
- Les dispositions particulières : les spectacles et les salles de spectacles (type L) et les salles d'expositions (type T)
- Les établissements spéciaux : les ERP de type PA et CTS
- Les établissements de 5^{ème} catégorie

Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu *suite*

- Les différents intervenants en ERP
- Le comportement au feu
- Les vérifications périodiques
- L'évacuation
- L'accessibilité

La Santé et la Sécurité au Travail - le Code du Travail

- Les risques professionnels dans le spectacle
- Les principes généraux de prévention
- Les différents intervenants
- La prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- Le CHSCT
- Les formations obligatoires
- Les équipements de protection individuelle
- Le levage dans le spectacle
- Le travail en hauteur

La gestion de la sécurité

- L'organisation de manifestations : grands rassemblements, la sureté, le secours à personnes
- Les ensembles démontables
- Les artifices de divertissement

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

La direction pédagogique est assurée par Cyrille BUREAU Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Intervention ponctuée par des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant du support de cours :

- La sécurité des lieux de spectacles (éditions Irma)
- Recueil des textes de référence pour l'obtention de la licence 1ère catégorie

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu *suite*

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 5 jours (35 heures)

La prochaine édition de ce module débutera le : 14 septembre 2020

Tarif unique : 870 euros, net de taxes, par participant

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de réponses 0% - mesuré à partir du 1/9/2020)

Cette formation fait partie de la famille thématique Prévention et Sécurité ([lien cliquable](#))

Formacode :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

